

«A l'université, 10% des étudiants rendent des travaux rédigés par des tiers»

Triche Les Universités de Saint-Gall et de Berne ont porté plainte contre une entreprise spécialisée dans la rédaction de textes universitaires. Mais repérer les élèves qui fraudent ainsi est loin d'être évident.

Fabiano Citroni

fabiano.citroni@lematindimanche.ch

La société Acad Write sait appâter l'étudiant filou sur son site Internet. «Notre équipe peut rédiger des travaux académiques dans de nombreux domaines. Dites-nous simplement ce dont vous avez besoin et nous vous présenterons un devis dans les 24 h.» Et pourquoi le tricheur devrait-il choisir cette entreprise? «La réponse est simple. Nous offrons la meilleure qualité au meilleur prix, 95% de nos clients sont très satisfaits de nos services», se vante cette boîte allemande. Sa publicité agressive, mais aussi le sentiment que ce marché prend toujours plus d'ampleur, ont poussé les universités de Saint-Gall et de Berne à réagir. Comme annoncé dans plusieurs médias allemands, elles ont attaqué en justice cette société basée à Kloten qui fournit des écrits clés en main aux étudiants.

«Acad Write distribuait des flyers dans nos murs. Elle faisait sa pub, explique Christoph Pappa, secrétaire général de l'Université de Berne. Nous n'avions jamais été confrontés à cela. Des professeurs nous ont aussi fait part de soupçons quant aux travaux rendus par certains élèves. Ils se demandaient s'ils n'avaient pas été rédigés par un tiers.»

L'écrivain fantôme

Dans le jargon, ce tiers, c'est un *ghostwriter*, littéralement un écrivain fantôme. Acad Write dit en compter environ 350 dans ses rangs, et ajoute avoir réalisé quelque 8500 travaux universitaires dans plusieurs pays en un peu plus de dix ans. Elle assure avoir rempli des mandats pour 200 étudiants en Suisse l'an dernier. Chiffre d'affaires en 2015: 3 millions de francs.

Comment fonctionne cette entreprise? Son site Internet permet de se faire une idée. L'universitaire qui veut être aidé prend contact avec Acad Write par courriel. Première étape, donner ses coordonnées (nom, prénom, e-mail, adresse, ville,



Selon Michelle Bergadaà, experte internationale en matière de plagiat et fraude académique, un étudiant sur deux bénéficie d'aide externe lors de son cursus universitaire. Gaetan Bally/Keystone

code postal, pays, téléphone) et indiquer ce qu'il recherche. Dix-neuf possibilités. Exemples: travail de Bachelor, de Master, thèse de Doctorat, essai, lettre de motivation, analyses statistiques. Il doit estimer le nombre de pages à rendre, expliquer le sujet à traiter et dire quand le travail doit être rendu.

Il reçoit, gratuitement, un devis. Un mémoire en économie, c'est entre 3600 et 5100 dollars (40 pages). Le même en sciences sociales, c'est entre 5800 et 7600 dollars. Un travail écrit de séminaire en droit, c'est à partir de 1900 dollars. Les prix montent pour un *medical study* (60 pages): de 7900 à 12 300 dollars.

Payer est un jeu d'enfant: l'entreprise précise qu'il est possible de le faire par PayPal, Visa, Mastercard, American Express. Le contrat signé, Acad Write désigne un de ses experts pour superviser le travail. Leurs noms figurent sur le site Internet. Il y a

par exemple Madame sciences sociales et histoire, Madame biologie et médecine, Monsieur philosophie et géographie, Monsieur économie et business. Il y en a une dizaine, des pointures, si l'on en croit les descriptions fournies. L'expert (souvent au bénéfice d'un doctorat) organise une conférence téléphonique avec l'étudiant et l'écrivain fantôme (d'anciens étudiants diplômés). Pour garantir l'anonymat des uns et des autres, cette méthode est toujours appliquée. L'étudiant ne connaît donc pas l'identité de son nègre et réciproquement. Des contacts ont aussi lieu via des courriels sécurisés.

A mi-mandat, le *ghostwriter* montre son travail au client. Ce dernier peut lui suggérer des corrections et des précisions. Une fois le travail terminé, le *ghostwriter* le remet à l'expert, qui doit le valider. Il le lit, l'analyse et le soumet à un logiciel permettant de repérer le plagiat.

Si tout est en ordre, l'expert le fait suivre à l'étudiant.

Si ce dernier n'est pas convaincu du résultat, le nègre peut retoucher le travail. Dans des cas extrêmes, semble-t-il, l'étudiant peut être remboursé. Une fois l'affaire réglée, le nom du client disparaît des fichiers de l'entreprise. Ne pas laisser de traces. L'étudiant n'a jamais existé.

Que se passe-t-il ensuite si son professeur n'est pas satisfait et n'accorde pas la moyenne? Sur son site Internet, Acad Write laisse entendre qu'une note résulte de plusieurs facteurs qu'elle ne maîtrise pas et que les clients sont très souvent satisfaits des services offerts. On en déduit que l'universitaire ne pourra pas demander un remboursement ou une ristourne à Acad Write...

Contactées, les universités romandes sont conscientes que des étudiants peuvent faire appel à ce genre de sociétés, mais



Christian Bonzon

«Une minorité de professeurs n'encadrent pas les étudiants. C'est là qu'il y a un risque de ne pas détecter un travail accompli par un tiers»

Michelle Bergadaà, professeure à l'Université de Genève et auteure du «Plagiat académique»

cadrement. «Le suivi, les échanges avec le professeur, permettent de voir si le travail a été fait par l'étudiant», précise Farida Khali, attachée de presse de l'Université de Fribourg.

Encore faut-il que le corps enseignant joue son rôle. Et ce n'est pas toujours le cas. «La grande majorité des professeurs sont conscients d'être garants de la validité des diplômes. Ils encadrent les étudiants. Mais, dans toutes les universités, une minorité les délaisse. C'est là qu'il y a un risque de ne pas détecter un travail accompli par un tiers», estime Michelle Bergadaà, professeure à l'Université de Genève, experte internationale en matière de plagiat et fraude académique et auteure du «Plagiat académique» (Editions L'Harmattan). Elle dénonce également «les jurys de complaisance, ces gens qui acceptent de délivrer des titres de docteurs à des étudiants qui ne le méritent pas».

Michelle Bergadaà est convaincue que 50% des étudiants bénéficient d'aide externe lors de leur cursus universitaire. «Et 10% rendent des travaux rédigés par des tiers. Les profs doivent absolument encadrer les élèves. Lutter contre les entreprises de *ghostwriting* est inutile. On en trouve partout sur le Web.»

Les Universités de Saint-Gall et de Berne ont tout de même voulu envoyer un signal. Mais pour qu'une plainte contre une société de *ghostwriting* aboutisse, il faut d'abord identifier une personne qui a bénéficié de ses services. Les deux établissements n'en ont pas été capables. La plainte de Berne a ainsi déjà été écartée par la justice. Si un tricheur est trouvé, il faudrait alors voir si l'entreprise porte une responsabilité pénale. Rien n'est moins sûr, les pénalistes contactés sont sceptiques.

La médiatisation de cette affaire a en tout cas déjà eu une conséquence de poids. La société Acad Write a été mise en liquidation par son fondateur il y a un peu plus d'une semaine. ●

n'ont encore jamais démasqué des fraudeurs. Confondre les tricheurs, qui risquent l'exclusion de l'université, est ardu. «Des logiciels aident à repérer le plagiat. Mais aucun ne détecte un travail accompli par un tiers, explique Christoph Pappa. A Berne, des professeurs ont été surpris par le style, des tournures de phrases de travaux rendus par des étudiants d'une vingtaine d'années. Ils ont eu des soupçons, mais pas de preuve. Nous n'avons même pas interrogé les étudiants en question.»

Attention aux guillemets

Comment «coincer» les fraudeurs? Certains professeurs peuvent constater des incohérences de forme. Par exemple, un étudiant met toujours les mêmes guillemets dans ses travaux («) puis présente un travail avec d'autres guillemets ('). Cela peut être un signe.

Les universités romandes insistent sur l'importance de l'en-

Fort répandue, l'arnaque à la TVA coûte des millions à l'Etat

Fraude Certains petits malins n'aiment pas payer leur dû à Berne et minimisent astucieusement leur chiffre d'affaires. Le nombre de contrôleurs fiscaux a récemment été augmenté.

La pizzeria, à Bâle, marche du tonnerre. Et les sommes dues à la TVA augmentent. Ce qui chagrine le gérant et son second. Ni une ni deux, ils utilisent la clé dite d'apprentissage qui permet d'imprimer des tickets de caisse n'apparaissant pas dans la comptabilité. Seule trace suspecte: le ticket est toujours numéroté 999999. En deux ans, les tricheurs ont dissimulé 600 000 francs de chiffre d'affaires. Leur employeur,

une SA, a été induite en erreur tout comme l'Etat. La Cour d'appel bâloise a estimé que le système était «astucieusement organisé»; il n'a été découvert que par hasard.

L'Administration fédérale des contributions (AFC) sait que ce type d'arnaque est répandu dans la restauration. Suite à une demande de notre journal au nom de la loi sur la transparence, les chiffres 2013 sont désormais connus. Ainsi, l'AFC a amendé 865 établissements publics pour un total de 750 000 francs, un record vu la taille de la branche. Hôteliers et restaurateurs remplissent eux-mêmes leur décompte TVA et une partie d'entre eux ne le ren-



Hôteliers et restaurateurs remplissent eux-mêmes leur décompte TVA. Daniel Naupold/AFP

dent tout simplement pas. Par pure paresse ou dans l'intention de frauder. Autre coup classique: pour ne pas arriver aux 100 000 francs de chiffre d'affaires signifiant décompte TVA, une société (coiffeur, taxi, etc.) se divise artificiellement en deux ou trois petites entités exemptées de TVA.

L'Etat ne veut plus rater cette manne. De sources bien informées, le service pénal de la division TVA, créé il y a quelques années seulement, a été renforcé ces derniers temps. Sans donner le nombre de postes créés, l'administration confirme la hausse.

Comme la construction, où l'argent circule souvent en liquide; en 2013, les inspecteurs

ont eu fort à faire. Ils ont distribué 1340 amendes pour un total de 1 244 000 francs dans ce secteur. Où près de 11 000 entreprises (sur 47 929 recensées) ont été mises aux poursuites pour plus de 106 millions dus à la TVA.

Dans un business plus particulier, les prestations sexuelles tarifées, la TVA n'est guère appréciée non plus. Des inspecteurs ont trouvé une méthode originale pour fixer le chiffre d'affaires inconnu des prostituées d'un sex-club thurgovien: ils sont partis des 21 000 préservatifs commandés par le propriétaire. Le Tribunal fédéral a admis le calcul. **Dominik Balmer (avec Martin Stoll)**